



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Bilan de l'étude du CRAIM sur les meilleures pratiques observées pour la concertation locale en gestion des risques industriels majeurs - L'expérience des CMMI.

Par:

Yves Dubeau, ing. Consultant et Vice-président du CRAIM

Le 23 novembre 2010



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Contenu de la présentation

- Qu'est ce qu'un CMMI?
- Étude conduite par le CRAIM en 2010
- Principaux constats
- Enjeux identifiés
- Recommandations
- Prochaine étapes

Qu'est ce qu'un CMMI?

- Un Comité Mixte Municipalité Industrie;
- Créé sur une base volontaire par des intervenants locaux;
- Présent dans une région ou secteur bien délimité;
- Regroupe normalement des représentants des installations qui présentent des risques d'accidents industriels majeurs, des fonctionnaires municipaux, des citoyens du secteur et des représentants de ministères et organismes impliqués en sécurité civile et en mesures d'urgence;
- Son objectif est de réunir les intervenants pour partager les informations quant aux risques industriels majeurs présents sur le territoire, préparer et coordonner les plans d'urgence requis et informer le public quant aux mesures à prendre en cas d'accident.



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Étude conduite par le CRAIM en 2010

- Mandat reçu du ministère de la sécurité publique (MSP) pour étudier la formule des CMMI;
- Le mandat consistait à:
 - Effectuer une tournée de discussions avec les comités mixtes municipalités industries (CMMI) du Québec afin de faire le point sur les expériences vécues et sur les outils en cours d'utilisation par chacun des CMMI.
 - Rédiger un document synthèse sur les modalités de fonctionnement d'un CMMI type, les conditions de succès et les outils à utiliser pour assurer un fonctionnement optimal.

Étude conduite par le CRAIM en 2010(suite)

- Organiser une session de travail lors du colloque de la sécurité civile de 2010.
- Développer à même le site Internet du CRAIM une zone réservée aux CMMI et permettant l'accès à des outils ainsi qu'à des ressources spécialisées.





CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Méthodologie utilisée

- Des rencontres ont été organisées avec des représentants des divers CMMI (co-présidents ou l'équivalent), avec un questionnaire de base spécialement conçu à cet effet.
 - 9 CMMI sur un total de 15 rencontrés lors de réunions face à face;
 - 3 autres CMMI rejoints via conférences téléphoniques;
 - 3 autres non rejoints
- Un questionnaire en ligne a été utilisé pour rejoindre le maximum possible de membres de CMMI.
 - 57 personnes ont répondu au sondage dont 9 citoyens, 20 représentants de l'industrie et 28 représentants des pouvoirs publics.



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Principaux constats

Le rapport final a été émis au MSP en avril 2010. Les principaux constats du rapport sont:

- 9 CMMI ont des citoyens membres. Des exemples concrets des effets positifs de leur participation ont été fournis (p. ex. la sollicitation de nouveaux membres);
- La majorité des CMMI ont adopté la structure standard du comité central et des 3 sous-comités (Prévention et analyse de risques; Préparation et intervention; et Communication);
- 5 CMMI se sont rendus à la phase de sessions de communication publique des risques et 3 autres ont tenus des activités ciblées de communication avec les citoyens dans des zones adjacentes à des installations à risques;

Principaux constats (suite)

Plan de travail type des CMMI

	0-1 an	1-3 ans	3-5 ans	5-7 ans
Comité central	Création, charte et attribution des ressources	Suivi des travaux		
Prévention et analyse des risques	Bilan des Matières dangereuses	Analyse et modélisation des risques		
Préparation et intervention		Plans d'urgence		Système d'alerte
Communication		Articles dans les journaux locaux, etc.		Communication des risques au public



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Principaux constats (suite)

- Plusieurs exemples concrets de mesures de réduction des risques à la source par les installations présentant des risques ont été fournis (p. ex. élimination de substances ou réduction des inventaires);
- La mise au point des PMU a été faite dans la majorité des cas;
- 3 systèmes d'alerte à la population ont été installés et d'autres sont envisagés à court terme (2 cas);
- 8 CMMI sur 15 sont inactifs depuis 18 mois ou plus.



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Enjeux identifiés

- Les rôles et responsabilités;
- Pas de plan de travail clair normalisé pour les CMMI;
- Financement difficile;
- Leadership variable;
- Manque d'expertise et de ressources de soutien;
- Manque d'outils de travail normalisés;
- Processus volontaire – absence d'établissements ou d'organismes clés;
- Imputabilité quant aux résultats à clarifier.



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Recommandations

À court terme (0 – 1 an)

1. Préciser la structure de base et les rôles et responsabilités des membres d'un CMMI type:
 - a) Comité central + 3 sous-comités habituels;
 - b) Comité des co-présidents ou comité exécutif;
 - c) Rôles et responsabilités des membres;
2. Clarifier la question du leadership et de l'imputabilité d'un CMMI:
 - a) Lien formel avec la direction générale de la municipalité ou MRC (accès aux ressources municipales);
 - b) Rapports réguliers aux élus (p. ex. à la commission de sécurité publique) vis-à-vis des objectifs entendus;
 - c) Participation active de représentants des industriels et citoyens à la gestion du CMMI;

Recommandations (suite)

3. Établir un plan de travail type pour un CMMI : livrables, échéances, responsabilités;

Comité	1 an après sa création	2 ans	3 ans	5 ans	7 ans
Central	Élaboration de la charte et des budgets de fonctionnement. Création des sous-comités	Allocation des ressources et suivi des échéanciers (continuuel).	Allocation des ressources et suivi des échéanciers (continuuel).	Suivi de la performance des membres (partage des résultats des audits). Mise en place et suivi d'indicateurs communs de performance.	Assurer la cohérence avec le schéma d'aménagement, les plans et les règlements d'urbanisme
Prévention et analyse de risque	Bilan des substances dangereuses sur le territoire pour les sites fixes	Revue de l'analyse des risques, détermination des scénarios normalisés et alternatifs et modélisation des conséquences (à refaire aux 5 ans maximum).	Intégration des pipelines et du transport des substances dangereuses sur le territoire dans les analyses de risques.	Échange des informations quant aux programmes de sécurité opérationnelle des établissements membres.	Mises à jour du bilan des substances dangereuses et des scénarios identifiés lors des analyses de risques.
Préparation et intervention			Élaboration de plans d'urgence coordonnés entre les installations et les autorités publics.	Installation des systèmes d'alerte à la population (où nécessaire). Revue des incidents survenus sur le territoire et partage des apprentissages découlant des post-mortem.	Mise à jour des plans. Tenue d'exercices conjoints (aux 3 ans). Partage des apprentissages des exercices tenus par les membres.
Communication		Mise en place du comité. Début des articles sur le CMMI dans les médias locaux.	Préparation de la campagne de communication.	Communication des risques à la population (récurrent aux 3-5 ans).	Sondages et post-mortem.



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Recommandations (suite)

4. Préciser et fournir les budgets nécessaires pour soutenir les CMMI. Principes de base:

- Le financement récurrent du CMMI devrait être partagé sur une base 50-50 entre la municipalité et les établissements membres;
- La contribution au CMMI de chaque établissement membre devrait être proportionnelle au risque qu'il représente;
- Le budget devrait être suffisant pour permettre l'embauche ponctuelle de ressources expertes pour soutenir les besoins des membres du CMMI et l'avancement régulier des travaux des divers sous-comités;
- Les citoyens et les représentants de ministères et organismes ne contribuent pas monétairement aux budgets du CMMI (sauf dans le cadre de programmes spécifiques conçus à cet effet – ex. PCPC);
- Le budget devrait permettre de défrayer les dépenses courantes des représentants des citoyens pour la participation aux rencontres du comité;

Recommandations (suite)



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

4. Préciser et fournir les budgets nécessaires pour soutenir les CMMI (suite). Budget type:

Contributeur	Pourcentage	Somme typique (par année)	Activités typiques financées
Municipalité	50%	20 000\$	Publication d'encarts dans les hebdos régionaux pour informer la population des activités du comité ; Secrétariat, préparation et impression de documents ; Accès à de l'expertise pointue pour soutenir les travaux des membres et le suivi des comités ; Maintien du site Internet du comité.
Établissements	50%	20 000\$ (somme à répartir comme mentionné plus bas)	
<ul style="list-style-type: none"> Groupe A (risques importants) (hypothèse : il y a 2 établissements de ce groupe). 	25%	5 000\$ par établissement	
<ul style="list-style-type: none"> Groupe B (risques moyens) (hypothèse : il y a 3 établissements dans ce groupe) 	15%	2 000\$ par établissement	
<ul style="list-style-type: none"> Groupe C (partenaires à risques faibles) (hypothèse : il y a 7 établissements dans ce groupe) 	10%	575\$ par établissement	

Hypothèse: 12 établissements membres, distribués en 3 groupes;

Budget annuel type: 40 000\$



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Recommandations (suite)

5. Créer à même le site Internet du CRAIM un lieu de rencontre et d'échanges entre les représentants des divers CMMI ainsi qu'un accès à des ressources expertes du CRAIM. Y inclure:
 - Un forum de discussion, modéré par le CRAIM, permettant aux membres des CMMI de poser des questions et d'échanger sur des problématiques précises;
 - Un répertoire des divers sites Internet utilisés par les CMMI, où se retrouve l'information publique accessible à tous (ex : les fiches techniques spécifiques aux établissements, le matériel utilisé lors des campagnes publiques d'information, etc.);
 - Les coordonnées publiques des membres des CMMI (incluant ceux qui ont un rôle de leadership);
 - Une liste des documents de référence utiles pour le fonctionnement des CMMI;
 - Les nouvelles récentes émanant des divers CMMI.



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Recommandations (suite)

6. Créer un centre d'expertise en gestion des risques industriels majeurs au Québec. Ce centre, dans lequel le CRAIM pourrait jouer un rôle, aurait comme mandat prioritaire de :
 - Développer des outils de travail pour mieux soutenir et guider les CMMI;
 - Fournir des ressources expertes pour assister les divers membres des CMMI et effectuer des contre-expertises au besoin;
 - Basé sur une collaboration étroite entre le CIRT actuel et des experts externes dûment certifiés.



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Recommandations (suite)

À moyen terme (1-3 ans)

7. Mousser la création de CMMI dans les communautés où leur présence semble justifiée.
 - Le rapport mentionne 22 municipalités ou régions où la concentration d'installations qui présentent des risques d'accidents industriels majeurs semble suffisante (total de 235 sites répertoriés) justifier un CMMI;
 - Les 15 CMMI existants regroupent environ 85 établissements membres;
 - Il y a 755 sites répertoriés par le RUE fédéral.



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Recommandations (suite)

À moyen terme (1-3 ans)

8. Inclure une obligation légale d'atteindre des objectifs précis là où certaines conditions sont remplies (p. ex. selon le niveau de risque).
 - Harmoniser avec le RUE du fédéral;
 - Intégrer formellement dans la structure OSCQ-ORSC-OMSC;
 - Impliquer la CSST (comme OSHA aux EU) pour les mesures préventives (p. ex. via un programme de gestion de sécurité opérationnelle);
 - Fournir des incitatifs à participer à un CMMI: p. ex. l'accès à du financement, des exemptions de poursuite en cas d'accident, réduction de primes de CSST, etc.



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Prochaines étapes de notre étude

- Mise en place de la page Web pour les CMMI (automne 2010) à même le site du CRAIM modernisé;
- Développer un plan de travail pour mettre en place les recommandations du rapport (automne 2010).



CRAIM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Conclusion

- La démarche CMMI connue à ce jour a engendré des résultats intéressants dans plusieurs cas; beaucoup de membres en témoignent.
- Actuellement , plusieurs CMMI sont inactifs. Cependant, la plupart pourraient être relancés rapidement avec un minimum d'efforts.
- La démarche CMMI n'est pas remise en cause, mais c'est plutôt le manque d'encadrement, d'objectifs clairs, d'imputabilité, de ressources disponibles et d'outils qui sont déficients.
- Des changements s'imposent sur les points cités ci-haut afin de conserver les acquis, poursuivre le travail amorcé et étendre la démarche à l'ensemble du Québec



CREAM
Conseil pour la réduction des
accidents industriels majeurs

MIARC
Major Industrial Accidents
Reduction Council

Questions et commentaires

Merci!